

## ANNEXE 7

### CADRE 21 – SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

(Informations : site Web Aix-Marseille Université <http://www.univ-amu.fr/> et <http://www.ameli.fr>)

#### → J'AI ENTRE 16 ET 19 ANS (entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018)

- Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite si le parent dont je dépends est salarié ou assimilé. Au moment de mon inscription, je choisis un centre de paiement (LMDE ou MEP-Emevia).

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale du parent dont vous dépendez** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de **vosre carte vitale**

- Je reste couvert par la sécurité sociale de mon parent s'il est travailleur non salarié (commerçant, artisan, profession libérale) ou bénéficiaire d'un régime spécifique (militaire, agent EDF/GDF/RATP, personnel des mines, clerc et employé de notaire, Sénat)

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale du parent dont vous dépendez** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de **vosre carte vitale**

#### → J'AI 20 ANS (entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018)

- Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (sauf boursier du CROUS) si le parent dont je dépends pour la sécurité sociale est salarié ou assimilé ou non salarié (commerçant, artisan, profession libérale) ou bénéficie d'un régime spécifique (militaire, agent EDF, GDF, RATP, personnel des mines, clerc et employé de notaires, Sénat). Au moment de mon inscription, je choisis un centre de paiement (LMDE ou MEP-Emevia).

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de **vosre carte vitale**

- Je reste couvert par la sécurité sociale de mon parent s'il bénéficie d'un régime très spécifique (Marine Marchande, Port Autonome de Bordeaux, fonctionnaire international, Assemblée Nationale).

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale du parent dont vous dépendez** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de **vosre carte vitale**

#### → J'AI ENTRE 21 ET 28 ANS (entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018)

- Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de votre **carte vitale**

- Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite si vous êtes boursier du CROUS

- Je reste couvert par la sécurité sociale de mon parent s'il est agent SNCF ou fonctionnaire international

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale du parent dont vous dépendez** sur laquelle figurent vos nom et prénom et copie lisible de **vosre carte vitale**

#### → JE SUIS ÉTUDIANT ÉTRANGER HORS ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) OU SUISSE (AYANT – DE 28 ANS AU 31 AOÛT 2018)

- Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, gratuite pour les - de 20 ans (entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018)

- Gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français

**Pièce à joindre : Attestation officielle**

#### → JE SUIS ÉTUDIANT ÉTRANGER DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET SUISSE (AYANT – DE 28 ANS AU 31 AOÛT 2018)

- Sécurité sociale étudiante non obligatoire sur production des documents demandés

**Pièce à joindre : Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques sans restrictions tarifaires**

#### → JE SUIS ÉTUDIANT QUI TRAVAILLE PLUS DE 150 heures par trimestre ou plus de 600 heures durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, Sécurité sociale étudiante non obligatoire

**Pièces à joindre : original(aux) et copie(s) du(des) contrat(s) de travail et attestation(s) de(s) employeur(s) mentionnant le nombre d'heures.**

Les étudiants qui ont travaillé pendant les vacances d'été doivent obligatoirement s'inscrire à la sécurité sociale étudiante et payer leur cotisation.

#### → JE SUIS MARIÉ, CONCUBIN, PACSÉ :

L'affiliation à la Sécurité sociale étudiante peut se faire par rattachement à la sécurité sociales étudiante du conjoint/concubin/pacsé, sur demande.

**Pièces à joindre : attestation de sécurité sociale du conjoint/concubin/pacsé dont vous dépendez et justificatif de mariage, PACS, concubinage**

A défaut, la sécurité sociale étudiante est prise à titre personnel, affiliation obligatoire et payante.

#### → JE SUIS ÉTUDIANT DE PLUS DE 28 ANS qui n'a pas le droit à la Sécurité sociale étudiante sauf en cas de report d'âge :

- soit pour des raisons de cursus :

. Doctorant inscrit en 1<sup>ère</sup> année de doctorat avant l'âge de 28 ans (report d'1 à 4 ans)

. Étudiant en 6<sup>ème</sup> année de pharmacie ou de médecine (report d'1 an)

. Étudiant en médecine préparant un certificat spécial en médecine (report d'1 à 4 ans)

- soit en raison d'une infirmité permanente (moins de 28 ans lors de l'inscription administrative dans le cycle d'études)

**Pièce à joindre : Décision de la CPAM**

- soit pour des raisons médicales (maladie, maternité, accident)

**Pièce à joindre : avis médical de la CPAM**

Année universitaire 2017-2018